

DÉLOCALISATION DES COMPÉTENCES ET LOCALISATION DES OBSTACLES: QUELLES STRATÉGIES POUR UNE FOAD EUROPÉENNE?

Sergio Poli

Professeur en langue et littérature française
Université de Gênes
Sergio.poli@lingue.unige.it

La communication part d'une expérience concrète, celle d'un cours de Traduction Juridique en ligne, pour proposer une réflexion sur les problèmes "de contexte" qui freinent le progrès de la formation à distance et sur les stratégies à adopter pour les affronter.

Mots clés: formation à distances, problèmes de contexte, stratégies.

Drawing from the experience of an online Law Translation Course, this paper suggests a reflection on the context obstacles slowing down the e-learning progress and on the strategies that may be employed to overcome them .

Key words: e-learning, context problems, strategies

1. PREMISSE

« Il faudra attendre encore une autre génération pour que la vision technologique influence comme acquis culturel la vision pédagogique » : c'est ce qu'affirme J. Rhéaume au sujet des résistances de l'école et des professeurs à propos des nouvelles technologies (Rhéaume, 2002). Notre colloque, avec bien d'autres, semble montrer que ses prévisions sont quelque peu pessimistes ; elles pourraient au contraire n'être que trop vraies si nous les appliquons à une « courbe d'acculturation »¹ concernant non pas les

professionnels de l'enseignement, mais le milieu qui devrait soutenir et accompagner son travail.

Les grandes questions « internes » de la FOAD, en effet, telles les méthodologies, la normalisation des matériaux, l'évaluation et l'interaction du côté enseignants ; la qualité, la motivation, la coopération en ce qui concerne l'apprentissage; ou encore, du côté technologique, les logiciels, les formats, les moyens, font l'objet, depuis déjà quelques années, de débats à tous les niveaux des institutions scolaires. Quant aux grandes options qui en constituent les horizons stratégiques (distance tout court ou « blended learning », choix politiques, avantages économiques, etc.), toute une littérature est là qui trace les contours d'un monde en train de naître sur le bouleversement des rôles et des hiérarchies. Il y a pourtant un niveau différent, qui n'est pas très souvent pris en compte, mais qui, à mon avis, peut s'avérer tout aussi décisif : celui du « contexte » administratif et situationnel qui entoure, en la favorisant ou en la sabotant, toute réalisation, ou toute tentative de réalisation d'un cours à

¹ A propos des contraintes économiques, sociales et éducatives qui ont une influence sur l'emploi des nouvelles technologies, J.Rh. rappelle les notions de « courbe de disponibilité » (relation technologie - moyens économiques) ; « courbe d'apprentissage » (rapports entre temps d'apprentissage et tâches technologiques à accomplir) ; « courbe d'acculturation » (relation entre technologie et acceptation de la technologie : son exemple se réfère toutefois non pas à l'environnement en général, mais aux opérateurs spécifiques. Il est ici question de « maîtrise » de la technologie elle-même) ; « courbe d'acceptation sociale » (qui mesure l'utilisation effective d'une technologie au-delà de son apprentissage : on

peut connaître une technologie et ne l'utiliser que rarement)

distance. C'est à ce niveau que voudrait se situer ma communication, qui portera essentiellement sur le rôle de l'université dans ce domaine, et sur une formation entièrement en ligne.

Mon point de départ est, en effet, une expérience concrète dont d'autres interventions illustrent les différents aspects « internes » : ici, il sera question du cadre stratégique et optionnel qui l'a produite, de son succès relatif ; mais, surtout, il sera question des problèmes « contextuels » que nous avons rencontrés à tout stade de la réalisation de notre projet. Il s'agit, naturellement, de problèmes « locaux », d'un côté, typiques de l'université italienne et de sa situation délicate à un moment de crise et de mutation ; de l'autre particuliers à l'Université de Gênes et à une faculté – celle de Langues et Littératures Etrangères – très jeune et plutôt faible à l'intérieur de son université. Je crois pourtant qu'ils ne sont pas dépourvus – *mutatis mutandis* – d'une valeur générale et qu'ils pourront servir de point de départ pour une réflexion sur les perspectives non « locales », mais transnationales qui devraient à mon avis être celles de notre travail (Rhéaume, *Mediatic*).

2. UN COURS DE TRADUCTION EN LIGNE : DE SA GENESE ET DE L'INFLUENCE « BENEFIQUE » DU CONTEXTE

Il est nécessaire, d'abord, de présenter de façon très rapide notre première approche à la formation à distance, pour montrer tout à la fois aussi bien la conception que nous avons de la FOAD, que la nature de notre cours en ligne de Traduction Juridique, qui sert de base pour ces considérations, et, finalement, pour mettre en évidence quelques aspects bénéfiques de ce « contexte » par ailleurs assez négatif.

Notre première approche de la formation à distance, en effet, s'est effectuée, il y a désormais quelques années, sous la pression des circonstances, et a été absolument pragmatique. Notre faculté avait créé hors des frontières régionales un cours délocalisé pour traducteurs, qui s'était vite trouvé à court de ressources ; obligés de trouver des

solutions performantes et économiques, nous nous concentrâmes sur le domaine qui plus que tout autre dépendait directement de nous : l'organisation didactique. Les principes de bases en étaient les suivants, nés eux aussi de la nécessité :

1. *Modulisation poussée* : pour bien définir les objectifs partiels, cibler rigoureusement les cours sans déperditions d'énergies et de temps, et maintenir aussi bien les professeurs que les étudiants sous pression ;
2. *Coordination « continue »* : des réunions fréquentes pour favoriser non seulement le contrôle constant de la situation didactique, mais aussi le transfert mutuel des compétences méthodologiques entre professeurs, et, facteur non secondaire, dans une situation difficile, pour renforcer leur motivation et les fidéliser dans un travail d'équipe ;
3. *Exploitation maximale du temps de travail des étudiants* : ne pouvant leur offrir des services parascolaires « haut de gamme », ni la possibilité d'un vaste choix de matières complémentaires qu'il aurait été trop coûteux d'activer loin de l'université-mère de Gênes, il fallait à tout prix miser sur l'approfondissement intensif des compétences spécifiques. Au-delà des huit heures par jour prévues par l'horaire, nous avons donc inventé des modules supplémentaires à distance à mi-chemin entre auto-apprentissage et apprentissage dirigé, en élaborant des protocoles de travail spécifiques, toute une documentation sur papier de support et de contrôle, jusqu'à une « philosophie » qui en constituait une sorte de cadre théorique.

Ce fut-là, presque sans le savoir, notre début dans la FOAD. La modulisation du travail didactique et la coordination au niveau de projet nous avaient fait prendre le chemin de la division du travail et de la gestion coopérative du processus de formation ; l'effort pour exploiter au maximum le temps d'apprentissage nous avait conduit à diversifier les temps et les lieux de formation (Commandré). Il ne manquait que peu pour nous faire partir

pour l'aventure d'une formation complètement en ligne.

Quand en effet l'idée d'un cours de *traduction juridique* se fit jour, on avait déjà une bonne expérience organisationnelle, on pouvait compter sur une équipe très coopérative et la décision de nous adresser à un public délocalisé fut presque naturelle. Aucun cours ne peut en effet mieux se prêter à une véritable didactique à distance qu'un cours de traduction spécialisée : il est de haut niveau, il est très ciblé, il intéresse une catégorie, celle des traducteurs, qui travaillent désormais souvent, sinon presque exclusivement en ligne et finalement ne vise qu'une compétence écrite, se prêtant mieux que d'autres aux protocoles de FOAD. Formation spécialisée, formation continue, formation professionnelle s'y marient donc parfaitement.

Pour notre début, le contexte avec les problèmes de la délocalisation « réelle » a été donc décisif, et a aussi marqué notre façon de concevoir, par la suite, la FOAD elle-même. Une FOAD axée sur la gestion collaborative, l'intensité de travail et l'interactivité; et qui ne se préoccupe pas trop, du moins au début, des moyens techniques, au fond subordonnés et auxquels on ne demande que d'être pleinement disponibles et « simples ». Pour nous et pour nos buts les technologies utiles pour l'université à distance ne restent – comme le dit Stefano Cerri – que des technologies « génériques » (Cerri, 1995).²

2. LA CREATION DU « MASTERE » EN TRADUCTION JURIDIQUE

² “Le tecnologia per la formazione a distanza, per l'università a distanza sono tecnologie "generiche", come si dice tecnicamente, il che significa "utili per qualsiasi tipo di applicazione". Quello che è interessante della università a distanza, e in particolare di quella che funziona meglio di tutte, cioè la "Open University" inglese, è che la formazione non viene intesa come una applicazione tecnologica, ma viene intesa esattamente come era intesa prima, come è intesa adesso nelle università tradizionali”.

Il n'est pas important, ici, de décrire un cours d'abord bilingue, maintenant trilingue³ que, pour des choix lexicaux discutables de notre ministère, on a appelé « mastère », qui est payant et dure 25 semaines et qui pourrait coïncider, aussi bien pour la durée que pour les matières enseignées, avec notre première année de la nouvelle « laurea specialistica » (niveau maîtrise) : il suffit de dire pour l'instant, que les causes de cette coïncidence manquée, dont la nature est exclusivement administrative, constitue l'un des nombreux problèmes « locaux » dont on va parler dans quelques instants. On peut ajouter qu'après plus ou moins deux années de préparation le cours a été lancé, que presque sans publicité il a trouvé des clients vivant non seulement dans toutes les régions d'Italie, mais aussi en France et en Afrique du Nord (Maroc), et auxquels on ne demande de venir à Gênes que pour passer l'examen final. Jusqu'à présent, le public paraît satisfait, et nous, malgré le grand travail que cela demande, nous sommes comblés car nous croyons nous être engagés dans le bon chemin : le marché pour une FOAD intégrale s'est révélé déjà assez mûr, surtout quand il s'agit d'une formation de haut niveau, et non de masse. Pour l'instant, donc, chaque nouveau problème ne nous apparaît que comme un nouveau défi, même si, au beau milieu de notre –provisoire- réussite, les problèmes ne nous ont pas manqué.

A ce propos, le portail NetCampus de l'université de Bologne, dans un site consacré au sujet qui nous intéresse et auquel collaborent de nombreuses universités européennes, dresse une liste des obstacles contribuant à freiner –du point de vue des enseignants- l'essor de la formation à distance et les classe en deux catégories : les « pratiques » et les « psychologiques ». Parmi les premiers on cite la nécessité de nouveaux modèles pédagogiques; l'indisponibilité de structures technologiques, ou leur incompatibilité réciproque, le transfert des crédits, les problèmes de langue et le

³ La première année les langues pratiquées ont été le français et l'italien; maintenant on a ajouté l'anglais.

contrôle de la qualité ; parmi les deuxièmes on indique la difficulté individuelle à accepter les changements, surtout le bouleversement des rôles traditionnels de l'enseignant et la peur de perdre des quotas d'autonomie décisionnelle, qui se lie à une certaine ignorance sur les possibilités de la FOAD elle-même et alimentent des réserves sur son efficacité. Notre expérience particulière nous montre une situation quelque peu différente. Pour nous, les problèmes ont été surtout « contextuels ».

3. LES OBSTACLES ADMINISTRATIFS

Les petits, pour commencer. Est-il possible de s'inscrire à des cours à distance en payant « à distance », via banque ou compte courant et sans se présenter au guichet, les droits d'inscription ? Pour l'administration de notre université la question était légitime, et la réponse, au début, négative ou douteuse. Ceci fit perdre, d'abord, quatre mois pour la promulgation de l'avis officiel, découragea ensuite quelques-uns des pré-inscrits et nous enleva bien des clients, désormais las d'attendre, avant que la solution la plus logique ne fût acceptée. Une fois admis – finalement – le principe de l'inscription postale ou bancaire sans présentation personnelle avec un document d'identité, comment régler le problème du timbre fiscal de 10,33 euros qui doit l'accompagner ? Pour les résidents à l'étranger la question devient cruciale : sans le bon vouloir personnel d'un employé décentré qui surmonta les résistances de ses collègues de l'administration centrale notre étudiant marocain, après avoir inutilement frappé aux portes du consulat italien et de l'ambassade de Rabat, aurait abandonné l'entreprise.

Il ne s'agit là que de quelques exemples d'un parcours jalonné d'ennuis similaires, mais qui restent, au fond et malgré les dommages économiques causés, de moindre importance. Ce qui est plus important, c'est le cadre administratif de référence à l'intérieur duquel notre cours a pu naître. Un cadre qui paraît créé exprès pour décourager la « migration » en ligne des cours « réguliers », et pour freiner, en

même temps, toute nouvelle initiative qui aille à l'encontre des nécessités de ce « marché » dont on aime si souvent se réclamer.

Qu'on songe, par exemple, au calcul des heures de travail des professeurs : les heures d'organisation, de coordination et de tutorat – dans le cas de la FOAD inévitablement nombreuses – ne sont pas comptabilisées par les règlements de notre administration, ce qui rend la plupart – souvent la totalité – du travail à distance complètement bénévole et supplémentaire par rapport au travail routinier : de quoi décourager une bonne partie de notre catégorie ...

D'autre part, aucun cours, en ligne ou en présence, du « tronc commun » ou de spécialisation très ciblée, ne peut se nommer officiellement « universitaire » si au moins 80% de ses enseignants ne sont des professeurs régulièrement encadrés. Ceci empêche évidemment bien des tentatives de collaboration avec le monde des professions pour des cours de spécialisation orientés vers des secteurs spécifiques du marché.

Que dire, enfin, du problème du financement des nouvelles entreprises ? Très souvent nos Universités, dans le régime d'autonomie imparfaite qui les régit actuellement, optent, dans ce domaine, pour une attitude qu'on pourrait qualifier de schizoïde : d'un côté ils obligent à l'autonomie économique de toute, quelle qu'elle soit, initiative de formation (à « coût zéro », dit on avec un humour involontaire), de l'autre ils exercent des prélèvements sur les inscriptions qui augmentent en raison de la typologie des cours : plus un cours est « régulier » plus les prélèvements seront lourds⁴. Ceci rend presque obligatoires des choix de « bas profil » pour tout parcours novateur : on aura beau travailler et faire

⁴ Un cours de perfectionnement aura un prélèvement de 8 à 15% suivant les conditions; un « master universitaire » devra augmenter sa cotisation de 10 à 20 % en plus ; un véritable « corso di laurea » à distance suivra la destinée de tous les cours de son type : presque la moitié des entrées sera absorbée par l'administration centrale.

travailler les étudiants –en quantité outre qu'en qualité- comme pour une année universitaire « classique », l'attribution des crédits en sera en tout cas légèrement inférieure pour ne pas risquer d'obtenir un label prestigieux, mais qui rendrait impossible toute survie économique.

Reste la question technologique. Nos exigences numériques, simulation et esthétique conviviale à part, se bornaient et se bornent à des technologies « communes » : une plate-forme didactique, avec des forums, des salles de classes virtuelles, des systèmes de téléchargement de documents et de contrôle à la portée non seulement de nos enseignants et de nos tuteurs, mais de tout élève doté d'un ordinateur, d'une connexion, et de connaissances informatiques minimales. Ce qu'on a utilisé, c'est une plate-forme gratuite, mais absolument performante, qu'on a installé sur le serveur de l'Université après avoir payé une cotisation ; ce qu'on a créé en plus, après un an de travail et grâce à des tuteurs intelligents de formation humaniste, mais passionnés d'informatique, c'est un système très pratique de transfert de documents à corriger et de documents corrigés capable de protéger les données personnelles tout en permettant de contrôler le travail non seulement des étudiants, mais aussi des professeurs. Cette année, on sera en mesure de travailler sur une plateforme complètement nouvelle, bâtie par nous à la mesure exacte de nos nécessités. Il se trouve pourtant que l'université de Gênes elle-même, comme bien d'autres universités italiennes (et européennes) s'est dotée, grâce à un investissement de taille, d'un campus numérique très performant, capable évidemment de satisfaire nos exigences. Mais, encore une fois, ce que la technologie facilite peut être freiné par le manque de flexibilité de la gestion administrative. Le campus virtuel, ou du moins la structure administrative qui le gère, ne peut –pour des raisons bureaucratiques plus que techniques- prendre automatiquement en charge des enseignants « externes », comme le sont souvent nos experts, ni, surtout, enregistrer très rapidement des étudiants, comme les nôtres, qui s'inscrivent dans des délais atypiques.

Côté « humain », donc, on se passerait bien de cet humain qui entrave et qui avilit des technologies conçues pour de meilleures causes.

4. L'HUMAIN, LA TECHNOLOGIE ET LE POUVOIR.

Tout ceci, pourtant, n'a rien à voir avec les « obstacles » énumérés par NetCampus. Que peut signifier, en effet, pour ceux qui pratiquent une distance « réelle », et non mixte, l'« indisponibilité ou l'incompatibilité des technologies » ? Les technologies qui nous sont indispensables doivent obligatoirement, comme on l'a vu et pour les raisons citées, être très disponibles ; et, en effet, elles le sont, et qui plus est, gratuites. Ce qui leur manque, nous serons bien en mesure de le créer, et c'est là que nous pourrions trouver une partie non négligeable de satisfaction et que nous avons l'intention de marquer notre particularité. Et que veut dire exactement « la peur de perdre l'autonomie décisionnelle » de la part des enseignants ? Si l'expression se réfère à la nécessité d'un travail collaboratif et coopératif au niveau organisationnel, on peut bien être d'accord sur le fait que la notion d'autonomie de l'enseignant change (heureusement, dirai-je...) dans le monde virtuel, mais on admettra aussi que, dans des cours fondés surtout sur l'interactivité, le rôle de l'enseignant peut souvent s'exalter dans une relation bien plus ponctuelle avec les étudiants; quant au transfert des crédits, c'est justement là que s'exerce le pouvoir institutionnel des facultés, et qu'il est donc plus facile d'intervenir en contrôlant de près l'harmonisation avec les grilles du travail présentiel.

A bien y regarder, alors, la liste de Netcampus nous paraît appartenir à une FOAD particulière, et, dirai-je, différente : une FOAD des matériaux et du stockage, celle des systèmes clos et centralisateurs, parfois complexes, toujours en retard sur les nécessités d'un marché soumis à des évolutions tumultueuses. Une FOAD technologique certainement utile, mais « lourde » et institutionnelle, qui s'oppose en partie à une FOAD ouverte au monde

extérieur, aux nécessités non pas des « étudiants inscrits », mais des tous les hommes qui pourraient, s'il pouvaient, y participer. Dans une formation de ce type, l'« humain » ne peut que rester timide et intimidé, au point qu'il peut devenir nécessaire, comme dans notre cas, d'organiser un colloque pour y réfléchir. Au tout début d'une technologie qui, autrefois, a changé le monde comme aujourd'hui sont en train de le faire l'informatique et la télématique, la question de « l'humain dans l'imprimerie » aurait suscité quelques perplexités ou bien elle aurait déchaîné de triomphales visions : l'Humanisme et la Renaissance sont bien le fruit des nouvelles technologies du passé, mais sur l'abbaye rabelaisienne de Thélème la devise était « Fais ce que voudras », et non « entrée interdite à tous ceux qui n'ont pas acheté le timbre fiscal ». N'est-ce là la preuve qu'on part souvent dans ce domaine de l'avenir du mauvais pied, et qu'il faut revoir nos stratégies ?

Comme il arrive la plupart du temps, les problèmes de technologie, comme ceux de l'énergie, ne sont pas des problèmes technologiques, ou énergétiques, mais politiques. Et l'humain, dans ces domaines est un humain qui, comme il arrive dans toute question politique, met en cause le pouvoir.⁵ Qui *devra* donc commander dans

⁵ La rentabilité économique, dans ce type de choix, est un critère presque toujours absent : partout, dans les écoles et dans les universités on se précipite pour créer des laboratoires informatiques dont on ne pourra jamais calculer le prix véritable, car dans ce domaine les matériaux deviennent très rapidement obsolètes, les programmes rapidement inutilisables, et les infrastructures elles-mêmes sujettes à des remises en état constantes. Tout le contraire de ce qui arrive pour le matériel humain, dont on est en mesure de calculer le coût jusqu'au jour de la retraite, et qui, en outre, au lieu de devenir obsolètes augmente avec le temps ses compétences. Et dans le domaine de la FOAD les calculs qu'on a fait, notamment en France, mais aussi en Italie, du coût d'une unité didactique a de quoi décourager. Ce coût est en général calculé à partir d'une FOAD semi-présentielle, et ne considère pas la possibilité d'une formation interactive capable d'atteindre de nouvelles catégories d'étudiants et de se lier à la formation permanente.

le nouveau monde de la formation télématique ? A l'intérieur de l'université, par exemple : les administrations avec leurs règles et leurs contrôles quelquefois sourcilieux, les informaticiens, quelquefois leurs alliés, en quête de fonds pour la création d'objets souvent plus performants qu'il n'en est besoin pour les nécessités immédiates ; les ingénieurs qui câblent, et qui donc ne sont intéressés que par une FOAD dont les horizons coïncident parfois avec l'espace câblé ; ou, enfin, les humanistes désemparés qui restent intimidés face à une technologie qu'ils ressentent souvent comme peu adaptée à leurs nécessités, à leur tradition et à la nature foncièrement communicationnelle de leur enseignement, et qui sont donc tentés de tout refuser ? Cette question n'est pas rhétorique : elle est très actuelle, et met en cause lois et règlements.

Notre Ministère de l'éducation, par exemple, vient de faire un remarquable effort de codification (Arrêt 2003) pour favoriser l'essor d'une FOAD au niveau universitaire : il y est question des critères de validation des cours, des caractéristiques nécessaires pour qu'une didactique puisse être définie « à distance », des procédures pour l'accréditation. Curieusement, il y est aussi question de la typologie et de l'organisation des matériaux⁶, de celles des épreuves d'examen⁷ et d'autres éléments qui ne sont pas généralement normés à ce niveau dans l'enseignement présentiel ; on énumère aussi les caractéristiques des plateformes numériques et des connexions, sans considérer l'évolution des moyens techniques dont on dispose, et la convergence toujours plus rapide des technologies de la communication ; on se préoccupe, enfin, de tout soumettre à des comités d'experts aussi bien au niveau ministériel qu'au niveau universitaire : ne serait-ce pas là, peut-être, que se cache le danger véritable menaçant l'autonomie des

⁶ « interoperabili e modularmente organizzati, personalizzabili rispetto alle caratteristiche degli utenti finali e ai percorsi di erogazione ».

⁷ « verifiche di tipo formativo in itinere, anche per l'autovalutazione (p. es. test multiple choice, vero/falso, sequenza di domande con diversa difficoltà, simulazioni, mappe concettuali, elaborati, progetti di gruppo, ecc. ».

professeurs ? Bien qu'une action de codification soit nécessaire et qu'il soit opportun de réfléchir sur chacun de ces points, toutes ces préoccupations, et bien d'autres qui pourtant **excluent toute politique de stimulation**, qu'elle soit législative, économique ou normative, montrent clairement qui est en train de gagner le premier match : c'est le pouvoir technique et administratif **local** sur les autres. Mais cette victoire risque fort d'être à la Pyrrhus, car les horizons de la FOAD promettent d'être vastes, et sans frontières, comme le monde virtuel qui la supporte.

4. CHOIX ET STRATEGIES

Une autre question, en effet, paraît plus importante que la précédente : qui **pourra** à la fin dominer, dans le nouveau monde de la formation télématique ? Il n'est pas difficile, en effet, d'imaginer que ce monde virtuel, métaphore parfaite du monde globalisé, deviendra vite le champ de bataille de différentes institutions formatives, qui, une fois installées dans le Web seront en mesure d'aller à la chasse du client dans les « bassins naturels » des autres. Que feront alors toutes nos universités, dotées désormais chacune de son campus numérique retranché, conçu surtout pour des élèves présents ? Les choix possibles ne paraissent pas très nombreux, et, même s'il ne s'excluent pas mutuellement, ils se réclament de conceptions différentes et ouvrent différentes perspectives -ou prévisions- sur notre avenir.

Le premier : se lanceront-elles dans la Toile en se livrant à une concurrence mutuelle acharnée qui risque de faire de nombreuses victimes ? Dans ce cas, seules survivront, parmi les universités « généralistes » de chaque pays, celles qui auront non seulement plus de ressources, mais aussi une plus forte « image de marque » et qui seront en mesure d'abandonner au plus vite une vision « locale » pour une vision « régionale » ou « mondiale ». On pourrait se demander alors quel pourrait être le modèle le plus performant de ce point de vue ; et on voit bien quelle sera, dans un pareil contexte, l'énorme force d'attraction des grandes institutions anglo-saxonnes,

dotées d'atouts majeurs : des structures administratives très souples, une langue désormais universelle, et une puissante image de marque qui leur vient d'une sorte de rente « politique » capable de conférer un « status » supplémentaire à leurs cours.

Le deuxième : la voie des alliances institutionnelles. Le réseau virtuel se prête bien à accueillir des réseaux d'universités, capables de mieux soutenir la concurrence et d'offrir une vaste gamme de cours et de services. C'est un choix qui permettrait d'exploiter la diversité culturelle typique de l'aire européenne et de ses alentours, en transformant la faiblesse de la diversité linguistique en atout interculturel. On voit bien quels seraient alors les obstacles pour des groupes transnationaux européens : les différences de règles, les cloisons administratives, la lenteur bureaucratique. Nous en avons bien eu un petit exemple dans notre modeste mastère, né « biculturel » français et italien à la fois : quand il a été question de trouver un professeur de droit français disposé à travailler pour nous, nous l'avons très vite trouvé, et de France il gère ses leçons en parfait accord avec notre groupe. L'introduction de l'anglais n'a pas posé problème non plus. Mais quand nous avons essayé d'établir une coopération avec des universités d'Outre-monts, la différence des deux systèmes, l'un centralisé et presque gratuit, l'autre semi-autonome et dans notre cas payant, a pesé de façon irrémédiable. Nous en avons d'autres exemples dans la gestion quotidienne d'un programme déjà transnational, le programme Socratès, quand la différence d'un tampon ou d'une expression oblige à de fatigantes médiations entre deux administrations « souveraines ». Le risque de ces alliances pourrait être celui de capter beaucoup d'argent institutionnel pour l'édification de structures et d'objets communs, mais de produire, au-delà de quelques résultats informatiques, plus de papiers que de résultats. De véritables alliances multipolaires, transfrontalières et efficaces exigeraient des transferts mutuels de pouvoirs et des harmonisations qui restent, peut-être et jusqu'à présent, très – ou trop- compliquées, car la délocalisation des compétences est facile, mais ce qui

reste difficile est la suppression des obstacles localisés.

Reste la troisième option, celle qui part d'en bas : des alliances ponctuelles, autour de cours mono et plurilingues de niveaux différents, créés en commun par des partenaires variables, mais progressivement cumulés sous un label virtuel capable de garantir d'un côté la visibilité et l'ampleur de l'offre, de l'autre sa qualité, au-delà des plateformes employées, de la typologie de documents choisie, de celle des connexions ou des examens. Une qualité fondée uniquement sur les données typiques des cours présentiels : objectifs et adéquation des moyens, qualité et présence en réseau du personnel enseignant et des tuteurs, interactivité et assistance, validation totale ou partielle par des institutions universitaires, quantité du travail exigé, fréquence plus ou moins obligatoire mesurée à l'échelle du Web, c'est-à-dire sur la régularité et la ponctualité du travail. Pour le reste, souplesse administrative et technique, et portes ouvertes à une expérimentation continue, qui, grâce à la visibilité télématique de l'« étiquette », ne ferait que favoriser les échanges, la formation mutuelle et, finalement, la variété de l'offre.

C'est là, à mon avis, un choix difficile, le plus « humain », peut être, mais, aussi, celui qui pourrait mettre en jeu plus profondément les structures des pouvoirs locaux, car il exigerait de plus profonds et immédiats changements du « contexte » normatif (Vauthier).

En tout cas, un choix rapide s'impose, qui, inévitablement, devra porter sur les règles outre que sur les contenus et les méthodologies : car tout change très vite et c'est au niveau des règles que la bataille sera enfin soit gagnée soit perdue.

BIBLIOGRAPHIE

AA.VV., *Regards croisés sur des pratiques de formation ouverte et à distance*,
<http://www.espace-formateurs.org/>

DECRETO MINISTERIALE 17 aprile 2003
(GU n. 98 del 29-4-2003)

CERRI, S., *La formazione a distanza*”,
“Mediamente” du 21/12/95,
<http://www.mediamente.rai.it/home/bibliote/intervis/c/cerri.htm>

COMMANDRE', J.-A. et autres, *Scénario pour un manager en formation en l'an 2010*,
<http://alor.univ-montp3.fr/mefadis/SCENARIOM.PDF>

LEVY, P., *Cyberculture. Rapport au Conseil d'Europe*, Paris, Odile Jacob, 1997

NETCAMPUS :
<http://www.citam.unibo.it/Citam/NetCampus.pdf>

RHÉAUME, J., *L'apport des TIC et du numérique dans l'enseignement aujourd'hui: cas des cours à distance*. Présentation à l'Acfas, 2002,
http://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00000255.html

RHÉAUME, J., *La courbe d'apprentissage*, Université de Laval, « Mediatic », § 2.2.3.,
<http://www.fse.ulaval.ca/mediatic/courbe/cour2.htm>

SPAGHETTI LEARNING :
<http://www.spaghettilearning.com/>

VAUTHIER, J. *Entrevue sur Net-Economie: »... Les obstacles administratifs : le frein principal au déploiement des TICE dans les universités* «[http://thot.cursus.edu/editions/edition_prec34.html] Édition 4 Avril 2004